

MINISTERE DE LA SANTE

=====

CABINET

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

Arrêté n°2016 ³⁸² /MS/CAB
Portant nomination du chef de service du
Centre National de lutte contre la cécité

LE MINISTERE DE LA SANTE,



Visa n. 2037

20 JUIL 2016

- Vu** la constitution ; ✓
- Vu** le décret n°2016-001/PRES du 06 Janvier 2016 portant nomination du premier ministre ; ✓
- Vu** le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du gouvernement du Burkina Faso ; ✓
- Vu** le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ; ✓
- Vu** la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat ; ✓
- Vu** le décret n°2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
- Vu** le décret n°2016-012/PRES/PM/MS du 11 février 2016 portant nomination du Secrétaire général du Ministère de la santé ; ✓
- Vu** l'arrêté n°2013-1276/MS/CAB du 18 décembre 2013 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction général de la santé ; ✓
- Sur** proposition du Secrétaire général du Ministère de la santé ; ✓

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur SANKARA Paté, matricule 37 560, Médecin spécialiste en ophtalmologie est nommé chef de service du Centre National de lutte contre la cécité.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé, les Directeurs centraux sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité sus nommée. Il sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 28 JUL 2016



Dr Smaila OUEDRAOGO

AMPLIATIONS :

- CAB
- SG
- Directions centraux
- Impôt
- CF
- Solde.
- Trésor
- Intéressé
- Archives
- DRH